

## EXPOSITIONS

### Dossier de candidature

Dans le cadre de la promotion de l'art, l'association **Le Préau des Arts** organise et met à disposition, avec l'accord de la municipalité, une salle d'exposition « Préau des Arts » sise au 8 rue Pierre Toesca 26 110 Nyons durant la saison estivale, pour les adhérents et artistes souhaitant exposer leurs œuvres dans un large panel de registres : (Peinture, sculpture, céramique, photographie, textile, sérigraphie, technologie numérique...)

#### Conditions d'organisation :

- ✚ Chaque artiste disposera de la salle pour une période d'une semaine ou deux maximum, allant du :

Vendredi (accrochage)..... Au jeudi (déaccrochage).....

- ✚ La surveillance sera assurée par l'exposant lui-même qui ouvrira et fermera la salle d'exposition (un jeu de clés lui sera remis pour la durée de l'évènement).
- ✚ Dans le cas d'impossibilité de l'exposant d'assurer la garde de son exposition, il a la possibilité de permettre à une tierce personne de la faire. Dans ce cas, l'association devra être informée de son identité.
- ✚ La salle d'exposition est équipée de cimaises, tringles et crochets (propriété du Préau des Arts) et d'un éclairage par rampe et spots orientables.

#### Conditions de participation :

- ✚ Pour les adhérents, règlement de 20 € et être à jour de cotisation.
- ✚ Les exposants, non membres du Préau des Arts, s'acquitteront de la somme de 40 € représentant leur participation à l'exposition envisagée et à leur adhésion.
- ✚ En cas de désistement, la somme versée ne donnera pas lieu à remboursement à compter du 3e mois qui précède la date d'exposition prévue.

- ✚ L'exposant procédera à la réalisation de son affiche et de ses flyers qu'il diffusera lui-même, le Préau se chargeant d'éditer sur le site avant le début de l'exposition et de prévenir le service de « communication » de la Mairie.
- ✚ L'affiche et les cartons d'invitation devront obligatoirement faire apparaître dans le bandeau en bas du document :  
**Organisé par Le Préau des Arts, le logo de l'association ainsi que le logo de la ville de Nyons. (Pour précisions complémentaires, s'adresser au Préau)**
- ✚ Prévoir au minimum 20 affiches dont :
  - 11 affiches pour la Mairie, 15 jours avant l'exposition.
  - 2 destinées à l'Office du tourisme.
  - 2 à remettre au Préau des Arts.

## Assurances :

L'exposant a la faculté d'assurer ses œuvres pour le transport et la durée de l'exposition, dans le cas contraire, il transmettra le coupon-réponse signé déchargeant le Préau de toute responsabilité.

## Constitution du dossier :

Le formulaire de réponse sera à retourner, dûment renseigné, signé et accompagné de votre règlement à la responsable de la programmation.

Il devra être accompagné de cinq photos des œuvres exposées ; d'un texte (5 à 6 lignes) expliquant votre démarche artistique ; une biographie/CV pour information aux visiteurs.

Chaque dossier sera soumis au comité de sélection avant validation (les chèques ne sont encaissés qu'après acceptation)

## À l'ouverture de l'exposition :

**Chaque artiste mettra à la disposition du public une liste numérotée de ses œuvres avec le titre et l'indication du prix. Un exemplaire est à remettre au Préau des Arts.**

Le vernissage, facultatif, est à la charge de l'exposant ainsi que les cartons d'invitation.

**À la fin de l'exposition :** La propreté des lieux doit être assurée. Le frigo doit être vidé de tout contenu et les poubelles débarrassées.



## COUPON — RÉPONSE

Fiche individuelle à retourner rapidement à l'adresse suivante :

**Le Préau des Arts**

Responsable de la programmation

**8, rue Pierre Toesca — 26110 Nyons**

Accompagnée de votre chèque de participation **de 20 €** en tant que membre adhérent à jour depuis septembre 2025 **ou, de 40 €** en tant que nouvel exposant. (**chèque à l'ordre du Préau des Arts**)

**NOM**..... Prénom.....

Peintre — Sculpteur — Photographe — Céramiste — autre. Entourer la mention retenue ou préciser l'autre catégorie.

**Adresse :** .....

.....

**Téléphone :** ..... **Courriel**.....@.....

**Période d'exposition :** Du vendredi ..... /..... /2026

Au jeudi ..... /..... /2026

Nombre d'œuvres exposées : .....

**Déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions d'exposition  
Salle du Préau des Arts, 8 rue Pierre TOESCA, 26110 NYONS.**

**Je décharge le comité organisateur Le Préau des Arts et la Municipalité de toute  
responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres.**

**Lu et Approuvé** en date du : ..... **Signature de l'exposant**